

L'an deux mille vingt-trois, le dix Juillet le Conseil Municipal de la Commune d'AUBAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil sous la Présidence de Madame DUPUY Valène, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 10

Ayant donné pouvoir : 4

Votants : 14

Secrétaire de séance : Mme DARZACQ Vanessa

Présents : Mme DUPUY Valène, M. GENEAU Philippe, M. DESCAMP Jean-Marie, Mme DARZACQ Vanessa, Mme COUSIN Elisa, M. CHANET Jean-Pierre, Mme LE DIGABEL Laëtitia, M. GALINAT Arthur, Mme CHANQUOY Véronique, M. BODIN Jean-Michel.

Absents / Excusés : M. BENOITON Olivier, M. TRIGNOL François, Mme BON Amélie, Mme RODRIGUES Marine, Mme DELTEIL Stéphanie,

Procurations : M. BENOITON Olivier donne pouvoir à M. GENEAU Philippe, M. TRIGNOL François donne pouvoir à M. GALINAT Arthur, Mme BON Amélie donne pouvoir à Mme DUPUY Valène, Mme DELTEIL Stéphanie donne pouvoir à Mme LE DIGABEL Laëtitia.

Délibération n° 2023-032

Objet : Plan de financement prévisionnel 2023 projet « Aménagement et sécurisation de l'entrée du bourg d'Aubas partie Nord et Chaussée / Liaison piétonne (sans la partie Mairie-Ecole)

Madame le Maire présente le plan de financement prévisionnel du projet Aménagement et sécurisation de l'entrée du bourg d'Aubas partie Nord et Chaussée / Liaison piétonne (sans la partie Mairie-Ecole) et adopté par délibération n° 2023-029 du 30/05/2023 ; le travail de chiffrage du Maitre d'œuvre Amplitude Paysages 24 et Marine Vigier, les Plans Avant-Projet ainsi que l'estimation prévisionnelle des travaux de ce projet.

Madame le Maire rappelle que ce projet s'inscrit dans une démarche d'amélioration d'accès au bourg et de sécurisation.

Le coût prévisionnel de ce projet s'élève à **330 116.24 €** et sera inscrit au **Budget Primitif 2023**

Afin de mettre ces travaux en œuvre, Madame le maire propose de solliciter une demande d'aide financière auprès de l'état (DETR), le conseil départemental et l'agence de l'Eau Adour Garonne dans le cadre de désimperméabilisation des sols.

Le plan de Financement prévisionnel est le suivant :

Coût opération (€ HT)		Financement (€ HT)	
Travaux	298 116.24	DETR hors honoraires	89 434.87
Honoraires de maîtrise d'œuvre, Géomètre, étude des sols, achat de terrain, étude A.T.D, mission S.P.S	32 000.00	Conseil Départemental	38 140.00
		Agence de l'eau Adour-Garonne (désimperméabilisation)	9 745.50
		Sous-total subventions :	137 320.37
		Fonds propres	112 795.87
		Emprunts	80 000.00
Total dépenses H.T.	330 116.24	Total recettes H.T.	330 116.24

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **Adopte** l'opération et les modalités de financement
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- Autorise Madame le maire à signer tout document relatif à cette opération
- **Autorise** Madame le maire à solliciter les subventions nécessaires au financement du projet auprès de :
 - L'Etat,
 - Le Conseil Départemental,
 - L'Agence de l'Eau Adour Garonne (désimperméabilisation des sols)
- **Autorise** Madame le maire à engager la procédure de passation des marchés publics et de recourir à un appel d'offre.

Je soussignée, Valène DUPUY, maire
 Certifie le caractère exécutoire du présent document.
 Publié le 17 / 07 / 2023
 Notifié le 10 / 07 / 2023

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures
 Pour copie conforme

Le Maire,
 Valène DUPUY